

CH_VB 3648 2001-1554 vom 4. Juni 2001

Bundesverwaltung, 2001-06-04, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_3648_2001-1554

FR: CH_VB 3648 2001-1554 du 4 juin 2001

IT: CH_VB 3648 2001-1554 del 4 giugno 2001

Volltext

3648 2001-1554 Permis concernant la durée du travail octroyés Travail de nuit Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2, LTr) – Orgamol SA, 1902 Evionnaz usines Nord et Sud: fabrication de produits pharmaceutiques de base 90 ho 4 juin 2001 au 5 juin 2004 (modification) – SJP (Suisse) SA, 1920 Martigny fabrication de papiers autocollants 120 ho 17 juin 2001 au 19 juin 2004 (renouvellement/modification) Travail continu Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 24, al. 2, LTr) – SJP (Suisse) SA, 1920 Martigny fabrication de papiers autocollants 160 ho 17 juin 2001 au 19 juin 2004 (renouvellement/modification) (ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens) Voies de droit Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire. Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50). 14 août 2001 Secrétariat d'Etat à l'économie: Direction du travail

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Permis concernant la durée du travail octroyés In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2001 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 32 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 14.08.2001 Date Data Seite 3648-3648 Page Pagina Ref. No 10 125 563 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.